

ORDONNANCES ÉDICTÉES PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de sa séance ordinaire du 3 octobre 2017, les ordonnances nécessaires en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), du Règlement d'urbanisme afin d'autoriser l'installation d'enseignes (01-280, chapitre IV, article 531 (1^o), (3^o)), du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8) et du Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005) afin de permettre la tenue de l'événement « Village de Noël » les 7, 8, 9, 10, 15, 16 et 17 décembre 2017, à la Place du Marché et au parc Sainte Cunégonde, et les 9 et 16 décembre 2017 au parc Garneau;

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement a édicté, lors de cette même séance, l'ordonnance nécessaire en vertu du Règlement sur les tarifs de l'arrondissement du Sud-Ouest (exercice financier 2017) (RCA17 22007, article 68) afin d'autoriser la réduction totale du tarif prévu à l'article 44 (1^o) (a), dans le cadre de l'exposition temporaire de l'œuvre « L'éléphant spatial » de Salvador Dali, au parc des Meubliers.

Ces ordonnances sont disponibles pour consultation au Bureau Accès Montréal situé au 815, rue Bel-Air, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

Montréal, le 12 octobre 2017

Daphné Claude
Secrétaire d'arrondissement substitut